
PROGRAMME DE FORMATION
Contrôles périodiques règlementaires et Vérification
des Équipements de Protection Individuelle - TRAVAIL EN HAUTEUR

Public concerné :

Toute personne désignée pour le contrôle, la vérification périodique annuelle obligatoire des Équipements de Protection Individuel (cordes, langes, harnais de sécurité etc).

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française,
Prévoir si possible un ordinateur ou tablette par apprenant.

Liste du matériel nécessaire à la formation :

Il est nécessaire d'avoir à disposition les EPI de la structure (harnais et longe)

Mise en situation des apprenants sur des équipements :

Fiches de contrôle, tableau de vérification, registre de sécurité avec le matériel de l'entreprise.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur. Supports de formation formateur et stagiaire, fascicules stagiaires, grille d'évaluations, mises en situation pratique avec EPI et matériel des stagiaires et du formateur.

Formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la prévention des risques.

Durée et nombre de stagiaires :

De 1 jour à 2 jours selon la connaissance des équipements des stagiaires (de 7 à 14 heures)

1 à 5 personnes maximum

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances techniques relatives à la vérification périodique des EPI,
- Effectuer le contrôle, la vérification périodique annuelle obligatoire,
- Identifier toutes les informations à vérifier dans le cadre de la vérification des EPI.

DESCRIPTION DU CONTENU :

Partie théorique :

Appréhender les textes réglementaires à la vérification des équipements de protection
Définir les objectifs de contrôle EPI
Présentation des EPI contre les chutes de hauteur
Identifier les normes selon le matériel vérifié
Savoir assurer un entretien, stocker et suivre des EPI
Compléter le registre de sécurité

Partie pratique :

Assimiler les différents points et méthodes de contrôle selon les équipements et matériels utilisés
Atelier pratique de vérification des EPI avec fiches de contrôle et tableau de vérification
Appréhender les aides techniques au contrôle
Mise en situation des apprenants sur des équipements de démonstration apportés par le formateur.

SUIVI ET EVALUATION :

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques. Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur.